

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis est donné que la demande de dérogation mineure ci-dessous sera prise en considération par le conseil lors de la séance ordinaire du 5 octobre 2015.

Nature et effets:

La demande vise à permettre la subdivision du lot 2 708 241 en trois (3) lots distincts et d'y laisser un bâtiment accessoire détaché existant qui se retrouvera à 1,68 mètres de la nouvelle ligne latérale qui sera créée, adresse 603, rang Sainte-Rose.

En vertu de la grille des usages et normes du règlement de zonage, article 7.2.1.4 stipule ceci:

Dans le cas de tous les bâtiments accessoires détachés, y compris un bâtiment destiné à abriter un spa, il doit être maintenu une distance minimale de 1,5 mètre par rapport à la ligne arrière de propriété et une distance minimale de 2 mètres par rapport à une ligne latérale de propriété...»

La demande vise à permettre de laisser le bâtiment accessoire existants à 1,68 mètre d'une nouvelle ligne latérale qui sera créée à la droite du terrain.

La dérogation est donc de 32 centimètres (0.32 mètre) pour la marge de recul latérale.

Identification du site concerné:

Lot numéro 2 708 241
603, rang Sainte-Rose, Saint-Jude

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil en se présentant le 5 octobre 2015 à 20h00 au centre communautaire sis au 930, rue du Centre à Saint-Jude.

DONNÉ À SAINT-JUDE, CE 9 SEPTEMBRE 2015.

La directrice générale
Nancy Carvalho